



CHARTRE SUR L'ORGANISATION DES SORTIES PEDAGOGIQUES RECREATIVES ET ECOLOGIQUES EN MILIEU SCOLAIRE AU BENIN

Fédération Béninoise des Organisations du
Tourisme Responsable et Solidaire

Abomey-Calavi, Zogbadjè, Route fin clôture UAC,
06 BP: 310 Cotonou Bénin

Tel : 61121724 / 97273157 / 97371360
fbotrs@yahoo.fr, spfbotrs@gmail.com

www.fbotrs-benin.org



Cette chartre s'adresse aux établissements scolaires et universités publiques et privées, aux promoteurs et conservateurs des sites touristiques publics/privés et aux agences de voyages.

Elle a pour objectif d'encadrer les organisateurs des sorties pédagogiques et récréatives en vue d'une meilleure prise en compte de l'éducation environnementale. Les sites touristiques demeurent des espaces qui permettent la prise d'initiatives. Leurs spécificités privilégient la découverte, la connaissance des espaces et des milieux naturels, la mise en œuvre des décisions influant sur la gestion des cadres de vie est donc une nécessité afin que l'environnement soit au cœur des projets pédagogiques de nos jours.

Cette chartre tient compte des critères qui obligent chaque acteur à un respect de l'environnement dans l'organisation et l'accueil des sorties pédagogiques et récréatives en milieu scolaire.

Ces critères sont entre autres :



Pour la FBO-TRS

- 1 Sensibiliser les établissements d'enseignement publics et privés des communes d'intervention de ses membres à l'organisation de sorties pédagogiques plus écologiques;
- 2 Sensibiliser les promoteurs et les conservateurs de sites touristiques à l'installation / amélioration des dispositifs de tri des déchets ;
- 3 Commencer les sensibilisations depuis le primaire jusqu'à l'Université;
- 4 Offrir des conditions optimales de visites des sites (Guidage, sécurité, hygiène, etc.);
- 5 Exiger des organisateurs de sorties pédagogiques l'exécution d'une action environnementale (Exemple : reboisement, campagne de salubrité, entretien de plants, etc.);
- 6 Définir une politique de prix de visite moins coûteuse des sites des membres de la FBO-TRS pour les établissements signataires de la charte;
- 7 Rendre disponible et actualiser périodiquement un guide d'orientation des sorties pédagogiques vertes;
- 8 Prendre des mesures pour les soins de premiers secours et disposer d'une boîte à pharmacie sur les sites;
- 9 Inciter à l'utilisation de moins de produits à emballage plastique ou produits nuisibles à la nature.



Pour les Etablissements

- 1 Développer des activités précises : découverte du milieu marin, de la faune et de la flore;
- 2 Sensibiliser les apprenants sur les questions de variations climatiques avant les sorties;
- 3 Avoir des objectifs de sorties qui parlent de l'écologie;
Eviter la surexploitation des ressources naturelles (prélèvement d'une quantité importante de plantes pour les herbiers ou des roches pour analyses etc.) et toutes formes de pollutions (sonores, chimiques, etc.);
- 4
- 5 Mettre des conditions minimales de confort en matière d'hébergement et des transports;
- 6 Prendre des mesures pour l'encadrement et la discipline des apprenants;
- 7 Prendre des mesures pour les soins de premiers secours et disposer d'une boîte à pharmacie;
- 8 Sensibiliser les apprenants sur l'entretien des sites visités;
- 9 Sensibiliser les parents d'élèves sur l'importance des sorties pédagogiques;
- 10 Encourager les établissements à consommer les produits du terroir visité;
- 11 Mener des activités de reboisement au cours de la sortie;
- 12 Sensibiliser les apprenants pour une prise de conscience dans la vie quotidienne afin d'adopter de bonnes pratiques (économie d'énergie, de l'eau, tri sélectif des déchets etc.);
- 13 Eduquer les apprenants sur la gestion des déchets : intégrer une démarche active du tri sélectif, limiter les portions individuelles pour éviter la multiplication des emballages;
- 14 Agir sur l'environnement dans le cadre d'actions citoyennes : respecter la forêt, la plage, la rivière etc;
- 15 Cultiver les transports collectifs.

